

A large graphic of a heart shape composed of various blue icons representing technology, communication, and service. The icons include computers, mobile phones, people, gears, question marks, exclamation marks, and the text "24/7" and "BLOG". The heart is formed by four main sections meeting at the center.



Contexte contractuel au 1^{er} janvier 2021

Un rapide tour d'horizon

La situation de l'Assurance maladie en France

Dépenses liées à la crise sanitaire, retards de soins et de diagnostics, reports d'opérations, Engagements du Ségur de la santé, 5^e branche dédiée à l'autonomie, allongement du congé de paternité : telles sont les principales mesures budgétées dans la loi de financement de la sécurité sociale* (LFSS) pour 2021, qui prévoit **un déficit social hors norme de 49 milliards d'euros en 2020**.

Le budget de la Sécurité sociale pour 2021 s'inscrit dans un **contexte particulier**, celui de la **pandémie de Covid-19**.

Le **déficit de la Sécurité sociale** quant à lui devrait atteindre **44,4 milliards d'euros en 2020** (contre les 5,4 milliards initialement prévus) et près de **30 milliards d'euros en 2021**.

Répondre à la crise sanitaire

La LFSS prend en compte les dépenses exceptionnelles effectuées en 2020 et anticipe celles de 2021.

L'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) 2020 augmente de 7,6 %, un niveau sans précédent depuis dix ans, notamment en prévision de la vaccination contre le COVID-19 et des équipements sanitaires.

La contribution des Organismes complémentaires : la taxe COVID-19

Aux fins de faire participer les complémentaires santé aux coûts engendrés par la gestion de l'épidémie de COVID-19, **une contribution est demandée à hauteur de 2,6 % pour 2020 et à minima de 1,3 % pour 2021** compte tenu de la baisse d'activité de soins remboursés par les mutuelles.

Financer les engagements du Ségur de la santé

La LFSS prévoit une revalorisation des salaires des personnels hospitaliers et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), conformément aux accords du Ségur de la santé signés en juillet 2020.

Un plan d'investissement de 19 milliards d'euros destiné à redonner des marges financières aux établissements de santé et médico-sociaux.

La réforme du financement des urgences, introduite en 2020, est complétée.

Un Forfait Patient Urgences (FPU) de 18 euros remplacera le ticket modérateur actuellement pratiqué. Ce nouveau forfait sera dû par les assurés pour chaque passage aux urgences non suivi d'une hospitalisation. Les femmes enceintes, les malades chroniques et les invalides bénéficieront notamment d'un forfait minoré.

La 5^e branche dédiée à l'autonomie

Le PLFSS contient les premières mesures pour organiser le fonctionnement de la 5^e branche de Sécurité sociale consacrée à l'autonomie. La **CNSA**** dispose, à partir de 2021, d'un **budget propre : 31,6 milliards d'euros**. Un niveau sans précédent depuis dix ans.

* Loi du 14 décembre 2020 de financement de la Sécurité sociale pour 2021
** Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie



Évolutions des prestations Energie Mutuelle

Consciente des besoins de santé croissants des adhérents et renforcés dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, **Energie Mutuelle fait évoluer plusieurs prestations** destinées à :

- **faciliter l'accès aux soins,**
- **éviter le renoncement aux soins,**
- **et diminuer les restes à charge.**



Pharmacie remboursée à 15 %

Toutes les garanties Energie Mutuelle prendront désormais en charge à 100 % les médicaments à service médical rendu faible. Cela concerne notamment les préparations magistrales délivrées en pharmacie.



Médecine douce

En médecine douce, aux côtés notamment des ostéopathes, **les séances de kinésithérapeutes pratiquant la méthode Mézières seront désormais remboursées** au même titre et selon les conditions fixées par votre garantie.



Contraception

Contraception non remboursée : les prestations de la garantie seront étendues aux **patchs, anneaux et implants contraceptifs** en complément des pilules.



Masques

Les masques dits « inclusifs », prescrits et homologués, seront pris en charge dans la garantie « **Forfait équipement handicap** » lorsque celle-ci est prévue par votre contrat.



Le pack prévention s'enrichit de nouvelles prestations

Les séances de psychothérapeutes
Le bilan podologique non remboursé



Pour plus de précisions, reportez-vous à votre tableau de garanties.
Ces évolutions concernent exclusivement les garanties Energie Mutuelle.



Évolutions de la garantie

Préférence

Le contrat Préférence recueille les adhésions de tous ceux, bénéficiaires du régime d'Assurance Maladie, qui souhaitent bénéficier des mêmes garanties et services de la Couverture Supplémentaire Maladie de la branche des IEG.

Les garanties exclusives de ce contrat nécessitent pour 2021 d'ajuster les cotisations tout en restant attractives au regard des prestations et services apportés.



Isolé



Famille

	Taux PMSS*	€ / mois**	Taux PMSS*	€ / mois**
Moins de 30 ans	1,075 %	36,85 €	2,778 %	95,23 €
De 30 à 39 ans	1,714 %	58,76 €	4,424 %	151,65 €
De 40 à 49 ans	2,542 %	87,14 €	5,858 %	200,81 €
De 50 à 59 ans	3,158 %	108,26 €	6,698 %	229,61 €
60 ans et plus	3,718 %	127,45 €	7,840 %	268,76 €

* PMSS 2021 : 3 428 €

** Les cotisations comprennent la Taxe de Solidarité Additionnelle sur la base du taux en vigueur : 13,27 %



Pour plus d'informations, reportez-vous à votre échéancier annuel qui vous a été adressé. Il est également disponible sur votre espace personnel : adh.energiemutuelle.fr



Évolutions des cotisations

Informations concernant le portefeuille des garanties individuelles hors Sodeli et Cort, Sérénité et Préférence.

En 2021, l'évolution des cotisations est consécutive à plusieurs facteurs qui expliquent pourquoi leur montant bien que contenu est revu à la hausse :

La « taxe COVID-19 » sur les mutuelles santé



Une contribution – au titre des exercices 2020 et 2021 fixée respectivement aux taux de 2,6 % et 1,3 % des cotisations perçues – est votée dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale. Elle doit rapporter 1,5 milliard d'euros sur 2 ans à la Sécurité sociale. Cette contribution se répercute en partie dans les tarifs de votre mutuelle.

La dérive des besoins et des coûts de santé



Progrès médical, hausse des dépassements d'honoraires, vieillissement de la population, recours aux médecines douces, besoin en optique médicale, soins dentaires, retards dans l'accès aux soins dus à la crise sanitaire, sont autant de facteurs qui nécessitent de couvrir par les cotisations, les besoins croissants en prestations et en remboursements.



En synthèse

Évolutions réglementaires



CAMIEG

Actualisation Camieg sur 4 forfaits verres (3 adultes et 1 enfant)

AUDIO

Limitation à 1700 € des remboursements des aides auditives y compris RO/RC Camieg – fin de l'intervention d'Energie Mutuelle sur ce poste excepté l'avantage de bénéficier de Kalixia (- 18 % sur le prix facturé en moyenne)

DENTAIRE

Intégration de prothèses dentaires dans le panier 100% Santé et ajout de 2 lignes (Consultations et Radiologie dentaires) au titre de la lisibilité des garanties

SUBSTITUTS NICOTINIQUES

Suppression du forfait substituts nicotiques car désormais pris en charge par l'Assurance maladie.

LENTILLES

Précision sur le RC CAMIEG : mention « Lentilles hors adaptation » à la place du libellé actuel « Uniquement lentilles »

PMSS

Maintien du PMSS à hauteur de 3 428 € (PMSS 2021 = PMSS 2020)

ACTES DE PRÉVENTION

Les lignes Détartrage annuel et Scellement des sillons sont supprimées car ces actes sont remboursés au titre des Soins dentaires

Évolutions générales Energie Mutuelle



OPTIQUE

Les verres sont pris en charge intégralement dans le réseau Kalixia. La monture bénéficie d'une remise moyenne de 20% (hors certaines montures griffées)

MÉDECINE DOUCE

Ajout des actes de kinésithérapie Méthode Mézières

CONTRACEPTION

Extension aux patchs, anneaux et implants contraceptifs

MASQUES dits « INCLUSIFS »

Prise en charge dans la garantie Forfait Equipement Handicap

PACK PREVENTION

Ajout du Bilan podologique non remboursable

PSYCHOTHÉRAPIE

Ajout de la prestation PSYCHOTHÉRAPEUTE (professionnels inscrits sur un N°ADELI)

PROF EXPRESS

Le soutien scolaire en ligne ainsi qu'un accompagnement dans Parcours'Sup

OSTÉODENSITOMÉTRIE

L'Ostéodensitométrie remboursée est prise en charge au titre de la radiologie ; l'Ostéodensitométrie non remboursée dans les actes de prévention

Garanties Energie Mutuelle



SODELI-CORT

Améliorations des postes :
Dentaire, Orthodontie
Psychologie
Frais Accompagnant
Contraception
Optique
Chirurgie corrective
Pack prévention

CORT

Honoraires hospitaliers et dépassements d'honoraires des praticiens non-OPTAM
Monture optique
Audiologie

ÉQUINOXE PLÉNITUDE

Hausse des prestations destinées à accompagner les ELD et les entreprises du secteur de l'Energie :
La monture passe à 100 € sur Plénitude.

Les prestations verres sont revues à la hausse.
Revue à la hausse de 20 % de la BR en soins courants

ÉQUILIBRE et CONFORT IEG

Aménagement de la garantie optique devenue plus lisible pour l'ensemble des prestations proposées



Votre espace personnel

Accéder à mes informations personnelles



Consulter vos remboursements à tout moment



Accéder au **tableau de bord** de vos prestations



Télécharger votre carte de tiers payant



Modifier la composition de votre famille, déclarer un changement de situation



Consulter vos relevés de prestations, échéanciers, vos documents contractuels et les informations règlementaires

Gérer mes dépenses de santé



Effectuer une demande de devis, de prise en charge ou de remboursement



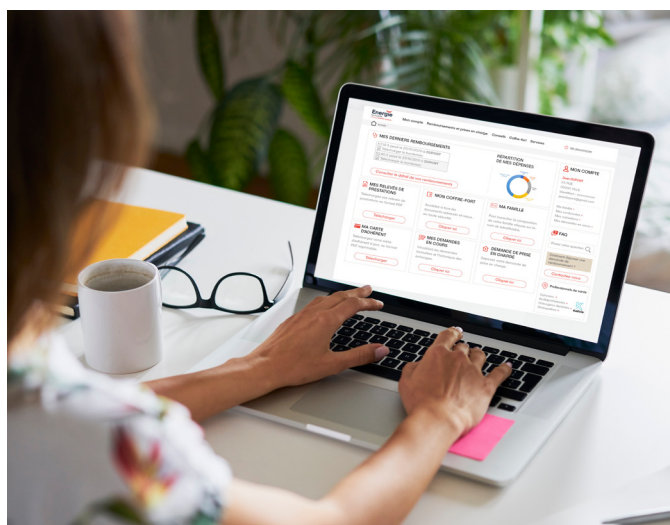
Trouver un professionnel de santé rapidement (médecin, opticien, audioprothésiste...)



Transmettre un document à votre mutuelle



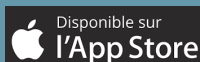
Prendre rendez-vous avec un conseiller



Rendez-vous sur
<https://adh.energiemutuelle.fr/>



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION MOBILE
ENERGIE MUTUELLE



Disponible sur
l'App Store



DISPONIBLE SUR
Google Play

Ma carte de tiers payant 2021

Energie Mutuelle		Droits du		au	
DUPONT Alice	123456789012345	01/01/01	01/01/21	31/12/21	
DUPONT Jules	123456789012345	01/01/01	01/01/21	31/12/21	
DUPONT Clémentine	123456789012345	01/01/01	01/01/21	31/12/21	
DUPONT Corentin	123456789012345	01/01/01	01/01/21	31/12/21	
DUPONT Clara	123456789012345	01/01/01	01/01/21	31/12/21	
DUPONT Charlotte	123456789012345	01/01/01	01/01/21	31/12/21	

N° AMC : 419 494 990 Type conv. : VM N° d'adhérent : 30XXXXX CSR : -

CONTACTS
https://adh.energiemutuelle.fr
Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h au 0 969 32 37 37*
Energie Mutuelle - 66 avenue du Maine
75014 PARIS
* Service gratuit + prix appel

0019980



Pratique et durable, elle se glisse facilement dans votre portefeuille



Utile, elle vous évite l'avance de frais chez de nombreux professionnels de santé



Elle renseigne les bénéficiaires de votre couverture santé.
Les mises à jour sont automatiques



Elle mentionne votre numéro d'adhérent et vous donne accès à votre espace personnel

Disponible à tout moment vous pouvez aussi la télécharger depuis votre espace adhérent ou votre mobile

energiemutuelle.fr - 66 avenue du Maine 75014 Paris

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité - SIREN 419 049 499 - APE 6512Z

Mutuelle soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS Cedex 9

0 969 32 37 37 Service gratuit + prix appel

Energie
mutuelle
Groupe malakoff humanis